MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2016-2017

Québec

NOTE PRÉLIMINAIRE

Ce document d'information est principalement destiné aux membres des commissions parlementaires responsables de l'étude des crédits du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année financière 2016-2017.

Deux parties distinctes composent ce document. La première contient des renseignements généraux et des données financières et statistiques tandis que la deuxième comprend l'explication des variations de crédits entre les années financières 2015-2016 et 2016-2017.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 2016-2017
TABLE DES MATIÈRES

NOTE PRÉLIMINAIRE

PARTIE I - RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

1. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 3

1.1 La mission du Ministère 3

1.2 Les réseaux d'enseignement 4

1.3 La structure des programmes 6

1.4 La structure administrative 7

1.4.1 - Structure des programmes 2016-2017 9

1.4.2 - Budgets comparatifs 2015-2016 et 2016-2017 11

1.4.3 - Organigramme 13

2. LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2016-2017 15

PARTIE II - BUDGETS COMPARATIFS 2015-2016 ET 2016-2017

PROGRAMME 01 - Administration 21

Éléments 01 à 08 – Explications 22

PROGRAMME 02 - Soutien aux organismes 27

Élément 01 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec 29

Élément 02 - Institut national des mines 30

Élément 03 - Soutien à des partenaires en éducation 31

Élément 04 - Action communautaire 32

Élément 05 - Conseil supérieur de l'éducation 33

Élément 06 - Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études 34

Élément 07 - Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 35

Élément 08 - Commission consultative de l'enseignement privé **36**

PROGRAMME 03 - Aide financière aux études **39**

Élément 01 - Bourses consécutives aux prêts **41**

Élément 02 - Intérêts et remboursement aux banques **42**

Élément 03 - Autres bourses **43**

PROGRAMME 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire **47**

Élément 01 - Commissions scolaires **49**

Élément 02 - Commissions scolaires à statut particulier **50**

Élément 03 - Service de la dette des commissions scolaires **51**

Élément 04 - Enseignement privé **52**

Élément 05 - Aide au transport scolaire **53**

Élément 06 - Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations **54**

PROGRAMME 05 - Enseignement supérieur **57**

Élément 01 - Cégeps **59**

Élément 02 - Universités **60**

Élément 03 - Enseignement privé au collégial **61**

Élément 04 - Service de la dette des cégeps **62**

Élément 05 - Service de la dette des universités **63**

Élément 06 - Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations **64**

PROGRAMME 06 - Développement du loisir et du sport **67**

Élément 01 – Développement du loisir et du sport **68**

PROGRAMME 07 - Régimes de retraite **71**

PARTIE I

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1.1 La mission du Ministère

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires ainsi qu'à l'aide financière aux études.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, il est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis du Conseil supérieur de l'éducation, du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et de la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre au ministre, au moins tous les deux ans, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre sur les règlements ou projets de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3), aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services

d'enseignement et autres droits afférents à de tels services et aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que des politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Ministère réalise également des activités de coordination avec les différents acteurs du secteur minier afin d'estimer les besoins de formation et accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

1.2 Les réseaux d'enseignement[1]

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire

Le réseau des écoles publiques est administré par 72 commissions scolaires linguistiques dont 60 sont reconnues comme francophones, 9 comme anglophones et 3 comme ayant un statut particulier. Deux de ces dernières offrent principalement des services aux élèves autochtones, soit la Commission scolaire Crie et la Commission scolaire Kativik.

En 2013-2014, les commissions scolaires dirigeaient 2 738 écoles et centres. De ce nombre, 1 738 écoles offraient l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, 419 écoles donnaient l'enseignement secondaire en formation générale et 193 offraient à la fois l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. À ces établissements s'ajoutaient 195 centres de formation professionnelle et 193 centres d'éducation des adultes.

Pour sa part, le réseau des écoles privées comptait, en 2013-2014, 267 organismes qui offrent des services dans 342 installations de niveau préscolaire, primaire et secondaire. De ce nombre, 226 écoles privées subventionnées et 116 écoles privées non subventionnées.

[1] Source : Toutes les données de l'éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire de la section 1.2 proviennent de la source suivante : MEES, DSID, Sphère informationnelle, Système GDUNO, données au 30 juin 2014.
Direction de la planification et des politiques. Les données statistiques de l'enseignement supérieur de 2013 constituent la dernière version des données informationnelles disponibles.

L'enseignement collégial

À l'automne 2013, on comptait au Québec 110 établissements offrant un programme menant au diplôme ou à une attestation d'études collégiales. Il s'agit de 48[2] cégeps, de 25 établissements privés subventionnés, dont 2 établissements sous entente internationale (France-Québec), de 26 établissements privés sous permis, de 11 établissements du réseau gouvernemental (7 conservatoires de musique, 2 instituts de technologie agricole, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et le Collège MacDonald qui relèvent de l'Université McGill).

L'enseignement universitaire

La Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire reconnaît au Québec les établissements suivants : l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université Bishop's, l'Université de Montréal, l'École Polytechnique de Montréal, l'École des hautes études commerciales de Montréal, l'Université Concordia, l'Université de Sherbrooke ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Le réseau de l'Université du Québec comprend 11 entités juridiques : le siège social, six constituantes, trois écoles supérieures et un institut de recherche.

La population scolaire

En 2013-2014, la population scolaire[3] comptait 1 315 530 élèves à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire dont 995 178 élèves en formation générale des jeunes, 129 348 personnes à la formation professionnelle et 191 004 personnes à la formation générale des adultes.

Dans le réseau collégial on dénombrait, à l'automne 2013, 224 714 étudiants inscrits dans les réseaux public et privé. Ces données comprennent les inscriptions tant à l'enseignement ordinaire (189 713) qu'à la formation continue (35 001). Enfin, à l'automne 2013, 301 996 étudiants réguliers et libres fréquentaient l'université, tous cycles d'études et régimes confondus. Pendant l'année universitaire 2013-2014, 4 067 médecins résidents fréquentaient également le réseau universitaire.

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité aux études supérieures et à la formation professionnelle au secondaire, le Ministère accorde aux étudiantes, aux étudiants et aux élèves dont les ressources financières sont insuffisantes, un soutien financier pour la poursuite de leurs études par le Programme de prêts et bourses. Les données pour l'année d'attribution 2013-2014 indiquent que 169 693 personnes ont bénéficié d'une aide financière; parmi elles, 55 144 ont reçu un prêt seulement, 110 558 ont reçu un prêt et une bourse et 3 991 ont eu droit à une bourse seulement.

---

[2] Il y a 48 établissements collégiaux publics dont 2 comprennent aussi des campus ou des cégeps qui sont pris en compte. Il s'agit du Champlain Regional College (Campus Lennoxville, Campus Saint-Lambert-Longueuil, Campus St-Lawrence) et du Collège régional de Lanaudière (Cégep de l'Assomption, Cégep de Terrebonne et Cégep de Joliette).

[3] Source : MEES, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 22 janvier 2015.
Note : Un élève qui s'inscrit à plus d'un type de formation sera compté plus d'une fois.

1.3 La structure des programmes

Le Ministère exerce sa responsabilité à l'égard des sept programmes suivants :

Le programme 01 – Administration vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études et du loisir et du sport.

Le programme 02 – Soutien aux organismes vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. De plus, il soutient le fonctionnement des organismes de consultation relevant du ministre ainsi que le fonctionnement des divers organismes œuvrant en éducation.

Le programme 03 – Aide financière aux études vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

Le programme 05 – Enseignement supérieur vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le programme 06 – Développement du loisir et du sport vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le programme 07 – Régimes de retraite regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicables au personnel du réseau.

Le tableau 1.4.1 présente la structure des programmes du Ministère pour l'année financière 2016-2017.

1.4 La structure administrative

1.4.1 - Structure des programmes 2016-2017

1.4.2 - Budgets comparatifs 2015-2016 et 2016-2017

1.4.3 - Organigramme

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

STRUCTURE DES PROGRAMMES 2016-2017

BUDGET DE DÉPENSES 2016-2017
(000 $)

	(000 $)	Proportion du budget
PROGRAMME 01 - ADMINISTRATION	171 937,6	1,0 %

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études et du loisir et du sport.

Élément 01 - Direction
Élément 02 - Gouvernance interne des ressources
Élément 03 - Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire
Élément 04 - Infrastructures, relations du travail dans les réseaux et partenariats
Élément 05 - Services aux anglophones, aux autochtones et à la diversité culturelle
Élément 06 - Loisirs et sports
Élément 07 - Enseignement supérieur
Élément 08 - Aide financière aux études

PROGRAMME 02 - ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE	70 957,2	0,4 %

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. De plus, il soutient le fonctionnement des organismes de consultation relevant du ministre ainsi que le fonctionnement des divers organismes œuvrant en éducation.

Élément 01 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
Élément 02 - Institut national des mines
Élément 03 - Soutien à des partenaires
Élément 04 - Action communautaire
Élément 05 - Conseil supérieur de l'éducation
Élément 06 - Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
Élément 07 - Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Élément 08 - Commission consultative de l'enseignement privé

PROGRAMME 03 - AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	744 789,7	4,3 %

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Élément 01 - Bourses consécutives aux prêts
Élément 02 - Intérêts et remboursement aux banques
Élément 03 - Autres bourses

PROGRAMME 04 - ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE	9 471 676,1	55,0 %

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

Élément 01 - Commissions scolaires
Élément 02 - Commissions scolaires à statut particulier
Élément 03 - Service de la dette des commissions scolaires
Élément 04 - Enseignement privé
Élément 05 - Aide au transport scolaire
Élément 06 - Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations

PROGRAMME 05 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	5 381 034,6	31,2 %

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiant des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Élément 01 - Cégeps
Élément 02 - Universités
Élément 03 - Enseignement privé au collégial
Élément 04 - Service de la dette des cégeps
Élément 05 - Service de la dette des universités
Élément 06 - Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations

PROGRAMME 06 - DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT	74 120,1	0,4 %

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Élément 01 - Développement du loisir et du sport

PROGRAMME 07 - RÉGIMES DE RETRAITE	1 330 566,9	7,7 %

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel du réseau.

Élément 01 - Régime de retraite des enseignants
Élément 02 - Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
Élément 03 - Régime de retraite du personnel d'encadrement

TOTAL MINISTÈRE :	17 245 082,2	100,0 %

1.4.2

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
Budgets comparatifs 2015-2016 et 2016-2017*
(000 $)

PROGRAMMES		Budget de dépenses 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
01-	Administration	172 744,3	171 937,6	(806,7)	(0,5)
02-	Soutien aux organismes	66 984,4	70 957,2	3 972,8	5,9
03-	Aide financière aux études	702 565,7	744 789,7	42 224,0	6,0
04-	Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 219 523,2	9 471 676,1	252 152,9	2,7
05-	Enseignement supérieur	5 280 053,1	5 381 034,6	100 981,5	1,9
06-	Développement du loisir et du sport	69 756,3	74 120,1	4 363,8	6,3
07-	Régimes de retraite	1 238 039,8	1 330 566,9	92 527,1	7,5
	Total - Ministère	**16 749 666,8**	**17 245 082,2**	**495 415,4**	**3,0**
BUDGET D'INVESTISSEMENTS DU MINISTÈRE					
-	Immobilisations du Ministère	6 775,0	6 606,9	(168,1)	(2,5)
-	Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	138 600,0	-	-
	TOTAL :	**145 375,0**	**145 206,9**	**(168,1)**	**(0,1)**

* Source : Budget de dépenses 2016-2017, Crédits des ministères et organismes, page 91 à 105

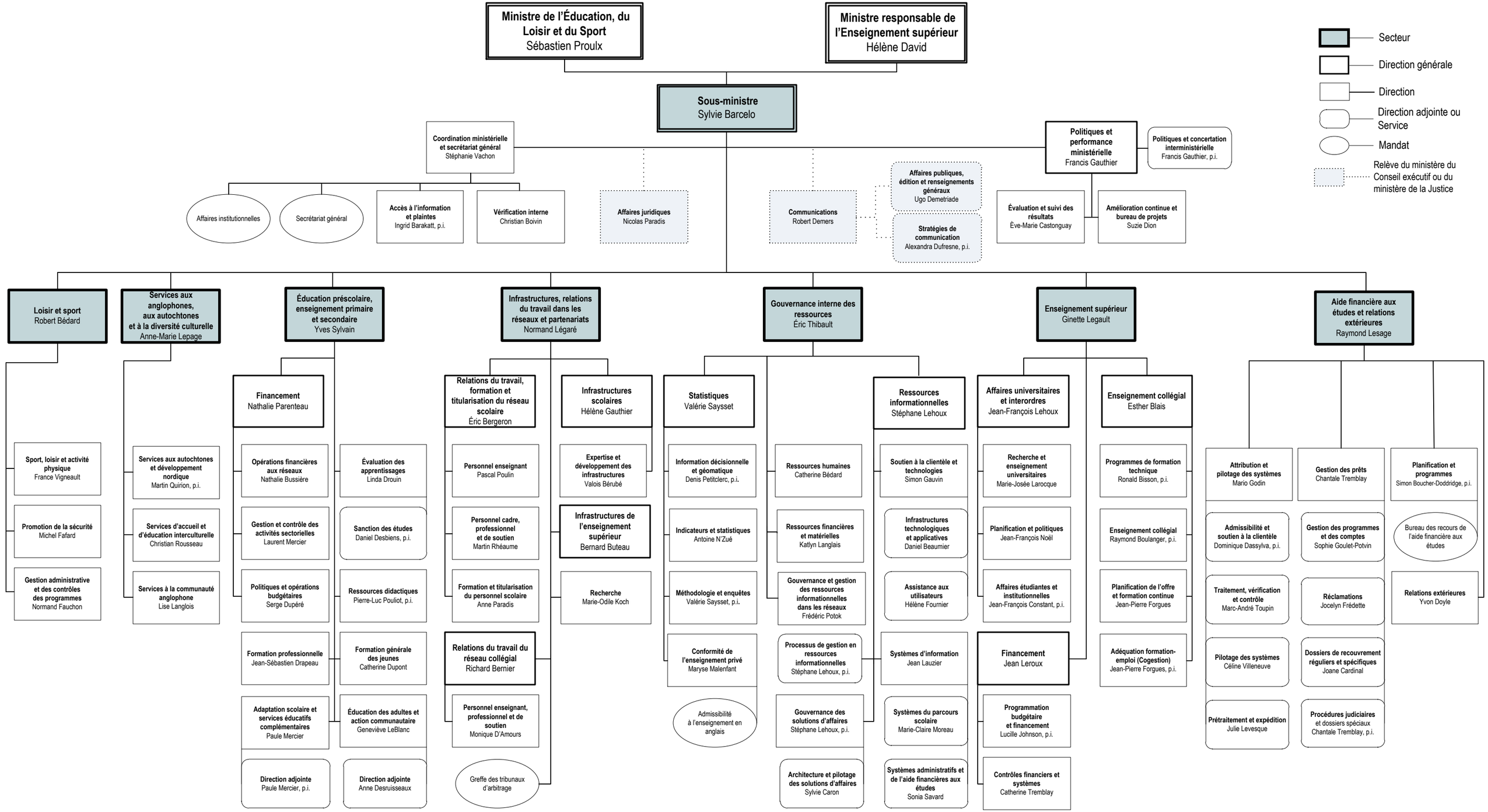

Original approuvé par la sous-ministre
23 février 2016

2. LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATIONET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR 2016-2017

BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère totalise 17 245,1 M$ en 2016-2017.

Le budget se répartit entre sept programmes dont :

programme 01 – Administration pour 171,9 M$ (1,0 %),
programme 02 – Soutien aux organismes pour 71,0 M$ (0,4 %),
programme 03 – Aide financière aux études pour 744,8 M$ (4,3 %),
programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire pour 9 471,7 M$ (55,0 %),
programme 05 – Enseignement supérieur pour 5 381,0 M$ (31,2 %),
programme 06 – Développement du loisir et du sport pour 74,1 M$ (0,4 %),
programme 07 – Régimes de retraite pour 1 330,6 M$ (7,7 %).

Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est composé à 98,8 % de dépenses de transfert, réparti entre différents bénéficiaires :

	M$
▪ Entreprises et organismes d'État	26,8
▪ Institutions d'enseignement	16 151,2
▪ Personnes	743,8
▪ Établissements de santé et de services sociaux	1,6
▪ Organismes à but non lucratif	121,2
TOTAL :	**17 044,6**

BUDGET D'INVESTISSEMENTS DU MINISTÈRE

Le budget d'investissements du Ministère totalise 145,2 M$ en 2016-2017.

PARTIE II

BUDGETS COMPARATIFS

2015-2016 ET 2016-2017

PROGRAMME 01

Programme 01 - Administration

DESCRIPTION

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études et du loisir et du sport.

ÉLÉMENT	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
01- Direction	14 656,0	14 715,3	59,3	0,4
02- Gouvernance interne des ressources	74 631,1	73 765,1	(866,0)	(1,2)
03- Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire	25 955,9	25 955,9	-	
04- Infrastructures, relations de travail dans les réseaux et partenariats	8 143,8	8 143,8	-	
05- Services aux anglophones, aux autochtones et à la diversité culturelle	3 586,9	3 586,9	-	
06- Loisir et sport	5 549,4	5 549,4	-	
07- Enseignement supérieur	14 649,9	14 649,9	-	
08- Aide financière aux études	25 571,3	25 571,3	-	
	172 744,3	**171 937,6**	**(806,7)**	**(0,5)**
BUDGET D'INVESTISSEMENTS				
- Immobilisations	6 775,0	6 606,9	(168,1)	(2,5)
- Prêts, placement, avances et autres	5,0	5,0	-	-
TOTAL:	**6 780,0**	**6 611,9**	**(168,1)**	**(2,5)**

Programme 01 - Administration

EXPLICATION DE LA VARIATION DU BUDGET DE DÉPENSES	**(000 $)**
Ajustement	
- Révision des besoins en rémunération	(206,7)
- Réduction de l'enveloppe de fonctionnement	(600,0)
TOTAL	**(806,7)**

Programme 01 - Administration

	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
Rémunération	92 884,2	92 677,5	(206,7)	(0,2)
Fonctionnement	72 189,5	71 530,2	(659,3)	(0,9)
Transfert	7 670,6	7 729,9	59,3	0,8
Total du programme 01	**172 744,3**	**171 937,6**	**(806,7)**	**(0,5)**

PROGRAMME 02

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 02 - Soutien aux organismes

DESCRIPTION

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. De plus, il soutient le fonctionnement des organismes de consultation relevant du ministre ainsi que le fonctionnement des divers organismes œuvrant en éducation.

ÉLÉMENT	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
01- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	25 878,4	26 841,8	963,4	3,7
02- Institut national des mines	970,0	970,0	-	-
03- Soutien à des partenaires en éducation	16 517,2	19 517,2	3 000,0	18,2
04- Action communautaire	18 350,9	18 350,9	-	-
05- Conseil supérieur de l'éducation	2 535,3	2 525,3	(10,0)	(0,4)
06- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	165,2	165,6	0,4	0,2
07- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 434,0	2 451,7	17,7	0,7
08- Commission consultative de l'enseignement privé	133,4	134,7	1,3	1,0
Total du programme 02	**66 984,4**	**70 957,2**	**3 972,8**	**5,9**

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

- Immobilisations	40,0	39,5	(0,5)	(1,3)
	40,0	**39,5**	(0,5)	**(1,3)**

Programme 02 - Soutien aux organismes

EXPLICATION DE LA VARIATION	**(000 $)**
La variation du budget de dépenses 2016-2017 est la résultante des facteurs suivants :	
- Indexation salariale et coûts relatifs à la rémunération	154,4
- Indexation des autres dépenses et frais assimilables aux dépenses de loyer	203,4
- Service de la dette	19,1
- Financement de l'entente avec le Cégep de St-Hyacinthe	595,9
- Révision des subventions versées aux organismes œuvrant en éducation	3 000,0
TOTAL:	**3 972,8**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 02 - Soutien aux organismes
Élément 01 - Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	25 878,4	26 841,8	963,4	3,7
Total de l'élément 01	**25 878,4**	**26 841,8**	**963,4**	**3,7**

EXPLICATION DE LA VARIATION	**(000 $)**
La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :	
- Indexation salariale et coûts relatifs à la rémunération	145,0
- Indexation des autres dépenses et frais assimilables aux dépenses de loyer	203,4
- Service de la dette	19,1
- Financement de l'entente avec le Cégep de St-Hyacinthe	595,9
	963,4

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 02 - Soutien aux organismes
Élément 02 - Institut national des mines

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	970,0	970,0	-	-
Total de l'élément 02	**970,0**	**970,0**	**-**	**-**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 02 - Soutien aux organismes
Élément 03 - Soutien à des partenaires en éducation

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	16 517,2	19 517,2	3 000,0	-
Total de l'élément 03	**16 517,2**	**19 517,2**	**3 000,0**	**18,2**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Révision des subventions versées aux organismes œuvrant en éducation	3 000,0
	3 000,0

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 02 - Soutien aux organismes
Élément 04 - Action communautaire

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	18 350,9	18 350,9	-	-
Total de l'élément 04	**18 350,9**	**18 350,9**	**-**	**-**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 02 - Soutien aux organismes
Élément 05 - Conseil supérieur de l'éducation

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	2 094,6	2 084,6	(10,0)	(0,5)
Fonctionnement	440,7	440,7	-	-
Transfert	-	-	-	-
Total de l'élément 05	**2 535,3**	**2 525,3**	**(10,0)**	(0,4)

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

- Immobilisations	20,0	20,0	-	-
	20,0	**20,0**	**-**	

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Indexation salariale et coûts relatifs à la rémunération	(10,0)
	(10,0)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 02 - Soutien aux organismes
Élément 06 - Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	84,4	84,8	0,4	0,5
Fonctionnement	80,8	80,8	-	-
Transfert	-	-	-	-
Total de l'élément 06	**165,2**	**165,6**	**0,4**	**0,2**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation salariale et coûts relatifs à la rémunération	0,4
	0,4

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 02 - Soutien aux organismes
Élément 07 - Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	1 900,3	1 918,0	17,7	0,9
Fonctionnement	533,7	533,7	-	-
Transfert	-	-	-	-
Total de l'élément 07	**2 434,0**	**2 451,7**	**17,7**	**0,7**

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Immobilisations	20,0	19,5	(0,5)	(2,5)
	20,0	**19,5**	(0,5)	

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation salariale et coûts relatifs à la rémunération	17,7
	17,7

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 02 - Soutien aux organismes
Élément 08 - Commission consultative de l'enseignement privé

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	108,4	109,7	1,3	1,2
Fonctionnement	25,0	25,0	-	-
Transfert	-	-	-	-
Total de l'élément 08	**133,4**	**134,7**	1,3	1,0

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation salariale et coûts relatifs à la rémunération	1,3
	1,3

PROGRAMME 03

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

(000 $)

Programme 03 - Aide financière aux études

DESCRIPTION

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

ÉLÉMENTS	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
01- Bourses consécutives aux prêts	613 233,7	653 516,3	40 282,6	6,6
02- Intérêts et remboursements aux banques	76 929,6	78 871,0	1 941,4	2,5
03- Autres bourses	12 402,4	12 402,4	-	-
Total du programme 03	**702 565,7**	**744 789,7**	**42 224,0**	**6,0**

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

- Prêts, placements, avances et autres	138 595,0	138 595,0	-
	138 595,0	**138 595,0**	**-**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 03 - Aide financière aux études

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses 2016-2017 est la résultante des facteurs suivants:

- Variation de la clientèle	26 283,7
- Indexation des bourses et impact des droits de scolarité	14 108,3
- Hausse prévue des taux d'intérêts	1 832,0
TOTAL:	**42 224,0**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

Programme 03 - Aide financière aux études
Élément 01 - Bourses consécutives aux prêts

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	613 233,7	653 516,3	40 282,6	6,6
Total de l'élément 01	**613 233,7**	**653 516,3**	**40 282,6**	**6,6**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses 2016-2017 est la résultante des facteurs suivants :

- Variation de la clientèle	26 174,3
- Indexation des bourses et impact des droits de scolarité	14 108,3
TOTAL:	**40 282,6**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

(000 $)

Programme 03 - Aide financière aux études
Élément 02 - Intérêts et remboursements aux banques

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	70 929,6	72 871,0	1 941,4	2,7
Créances douteuses et autres provisions	6 000,0	6 000,0	-	-
Total de l'élément 02	**76 929,6**	**78 871,0**	**1 941,4**	**2,5**

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

- Prêts, placements, avances et autres	138 595,0	138 595,0	-	-
	138 595,0	**138 595,0**	**-**	-

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses 2016-2017 est la résultante des facteurs suivants :

- Variation de la clientèle	109,4
- Hausse prévue des taux d'intérêts	1 832,0
TOTAL:	**1 941,4**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

(000 $)

Programme 03 - Aide financière aux études

Élément 03 - Autres bourses

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	12 402,4	12 402,4	-	-
Total de l'élément 03	**12 402,4**	**12 402,4**	**-**	-

PROGRAMME 04

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

DESCRIPTION

Ce programme vise à rendre accessible aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

ÉLÉMENTS	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
01- Commissions scolaires	7 259 227,1	7 480 697,4	221 470,3	3,1
02- Commissions scolaires à statut particulier	292 460,4	292 255,8	(204,6)	(0,1)
03- Service de la dette des commissions scolaires	827 381,3	840 031,9	12 650,6	1,5
04- Enseignement privé	468 409,2	477 305,7	8 896,5	1,9
05- Aide au transport scolaire	341 987,3	351 327,4	9 340,1	2,7
06- Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	30 057,9	30 057,9	-	-
Total du programme 04	**9 219 523,2**	**9 471 676,1**	**252 152,9**	**2,7**

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

EXPLICATION DE LA VARIATION	**(000 $)**
La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :	
- Indexation salariale et autres coûts relatifs à la rémunération	166 702,4
- Variation de l'effectif scolaire	124 909,9
- Effet de la croissance de la taxe scolaire	(56 403,1)
- Augmentation résultant du remboursement de capital et des intérêts	12 650,6
- Annualisation de l'année scolaire antérieure	(39 175,7)
- Mesures d'optimisation administratives	(39 109,9)
- Non récurrence d'ajustements des années antérieures des commissions scolaires à satut particulier	(3 418,0)
- Indexation des dépenses non salariales et indexation de l'énergie	14 986,7
- Mesures pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	71 010,0
TOTAL :	**252 152,9**

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 01 - Commissions scolaires

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	7 259 227,1	7 480 697,4	221 470,3	3,1
Total de l'élément 01	**7 259 227,1**	**7 480 697,4**	**221 470,3**	**3,1**

EXPLICATION DE LA VARIATION

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation salariale et autres coûts relatifs à la rémunération	153 830,9
- Effet de la croissance de la taxe scolaire	(56 403,1)
- Variation de l'effectif scolaire	119 422,7
- Mesures pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	71 010,0
- Annualisation de l'année scolaire antérieure	(34 318,3)
- Mesures d'optimisation administratives	(37 909,9)
- Indexation de l'énergie	5 838,0
TOTAL :	**221 470,3**

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 02 - Commissions scolaires à statut particulier

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	292 460,4	292 255,8	(204,6)	(0,1)
Total de l'élément 02	**292 460,4**	**292 255,8**	**(204,6)**	**(0,1)**

EXPLICATION DE LA VARIATION

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation salariale et autres coûts relatifs à la rémunération	2 066,5
- Variation de l'effectif scolaire	1 146,9
- Non récurrence d'ajustements des années antérieures	(3 418,0)
TOTAL :	**(204,6)**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 03 - Service de la dette des commissions scolaires

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	827 381,3	840 031,9	12 650,6	1,5
Total de l'élément 03	**827 381,3**	**840 031,9**	**12 650,6**	**1,5**

EXPLICATION DE LA VARIATION

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Augmentation du remboursement de capital et des intérêts	12 650,6
TOTAL :	**12 650,6**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 04 - Enseignement privé

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	468 409,2	477 305,7	8 896,5	1,9
Total de l'élément 04	**468 409,2**	**477 305,7**	**8 896,5**	**1,9**

EXPLICATION DE LA VARIATION

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation salariale et autres coûts relatifs à la rémunération	10 805,0
- Variation de l'effectif scolaire	4 340,3
- Annualisation de l'année scolaire antérieure	(5 048,8)
- Mesures d'optimisation administratives	(1 200,0)
TOTAL :	**8 896,5**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 05 - Aide au transport scolaire

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	341 987,3	351 327,4	9 340,1	2,7
Total de l'élément 06	**341 987,3**	**351 327,4**	**9 340,1**	**2,7**

EXPLICATION DE LA VARIATION

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation des dépenses liées au transport scolaire	9 148,7
- Annualisation de l'année scolaire antérieure	191,4
TOTAL :	**9 340,1**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 04 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire
Élément 06 - Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du Trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	30 057,9	30 057,9	-	-
Total de l'élément 07	**30 057,9**	**30 057,9**	**-**	**-**

PROGRAMME 05

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

(000 $)

Programme 05 - Enseignement supérieur

DESCRIPTION

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

ÉLÉMENTS	Budget Comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
01- Cégeps	1 744 761,0	1 799 026,8	54 265,8	3,1
02- Universités	2 779 203,6	2 827 372,3	48 168,7	1,7
03- Enseignement privé au collégial	118 529,2	115 528,7	(3 000,5)	(2,5)
04- Service de la dette des cégeps	227 859,3	228 515,2	655,9	0,3
05- Service de la dette des universités	369 474,9	370 366,5	891,6	0,2
06- Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la comptabilisation des immobilisations	40 225,1	40 225,1	-	-
Total du Programme 05	**5 280 053,1**	**5 381 034,6**	**100 981,5**	**1,9**

Programme 05 - Enseignement supérieur

EXPLICATION DE LA VARIATION	**(000 $)**
La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :	
- Indexation salariale et autres coûts relatifs à la rémunération	79 343,5
- Variation des clientèles et recomptages	28 985,5
- Fonctionnement des bâtiments et variation des superficies	5 590,3
- Augmentation du remboursement de capital et des intérêts	1 547,5
- Récupération des montants forfaitaires des CNRQ et étrangers	(12 852,5)
- Impact des droits de scolarité	(2 215,4)
- Report de la clientèle à payer en 2016-2017	(38 059,0)
- Annualisation des coûts de l'année antérieure	24 641,6
- Mesures pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	38 307,6
- Mesures d'optimisation administratives	(24 307,6)
TOTAL :	**100 981,5**

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 01 - Cégeps

SUPERCATÉGORIES	Budget Comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	1 744 761,0	1 799 026,8	54 265,8	3,1
Total de l'élément 01	**1 744 761,0**	**1 799 026,8**	**54 265,8**	**3,1**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses 2016-2017 est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation salariale et autres coûts relatifs à la rémunération	45 053,2
- Variation des clientèles et recomptage	393,3
- Fonctionnement des bâtiments	2 368,1
- Annualisation des coûts de l'année antérieure	4 678,4
- Report de la clientèle à payer en 2016-2017	(3 227,2)
- Mesures d'optimisation administratives	(12 400,0)
- Mesures pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	17 400,0
TOTAL :	**54 265,8**

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 02 - Universités

SUPERCATÉGORIES	Budget Comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	2 754 203,6	2 802 372,3	48 168,7	1,7
Affectation à un fonds spécial	25 000,0	25 000,0	-	-
Total de l'élément 02	**2 779 203,6**	**2 827 372,3**	**48 168,7**	**1,7**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses 2016-2017 est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation salariale et autres coûts de rémunération	32 435,0
- Variation des clientèles et recomptages	30 126,7
- Variation des superficies	3 222,2
- Récupération des montants forfaitaires des CNRQ et étrangers	(12 738,7)
- Impact des droits de scolarité	(2 215,4)
- Annualisation des coûts de l'année antérieure	23 016,8
- Report de la clientèle à payer en 2016-2017	(34 677,9)
- Mesures d'optimisation administratives	(11 907,6)
- Mesures pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	20 907,6
TOTAL :	**48 168,7**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

(000 $)

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 03 - Enseignement privé au collégial

SUPERCATÉGORIES	Budget comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	118 529,2	115 528,7	(3 000,5)	(2,5)
Total de l'élément 03	**118 529,2**	**115 528,7**	**(3 000,5)**	**(2,5)**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses 2016-2017 est la résultante des facteurs suivants :

- Indexation salariale et autres coûts de rémunération	1 855,3
- Variation des clientèles	(1 534,5)
- Récupération des montants forfaitaires des CNRQ et étrangers	(113,8)
- Report de la clientèle à payer en 2016-2017	(153,9)
- Annualisation des coûts de l'année antérieure	(3 053,6)
TOTAL :	**(3 000,5)**

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 04 - Service de la dette des cégeps

SUPERCATÉGORIES	Budget Comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	227 859,3	228 515,2	655,9	0,3
Total de l'élément 04	**227 859,3**	**228 515,2**	**655,9**	**0,3**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses 2016-2017 est la résultante des facteurs suivants :

- Augmentation du remboursement de capital et des intérêts	655,9
TOTAL :	**655,9**

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 05 - Service de la dette des universités

SUPERCATÉGORIES	Budget Comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	369 474,9	370 366,5	891,6	0,2
Total de l'élément 05	**369 474,9**	**370 366,5**	**891,6**	**0,2**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses 2016-2017 est la résultante des facteurs suivants :

- Augmentation du remboursement de capital et des intérêts	891,6
TOTAL :	**891,6**

Programme 05 - Enseignement supérieur
Élément 06 - Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'armonisation de la comptabilisation des immobilisations

SUPERCATÉGORIES	Budget Comparatif 2015-2016 (A)	Budget de dépenses 2016-2017 (B)	Variation (C=B-A)	%
Rémunération	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-
Transfert	40 225,1	40 225,1	-	-
Total de l'élément 07	**40 225,1**	**40 225,1**	**-**	-

PROGRAMME 06

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017
(000 $)

Programme 06 - Développement du loisir et du sport

DESCRIPTION

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

ÉLÉMENTS	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
01- Développement du loisir et du sport	69 756,3	74 120,1	4 363,8	6,3
Total du programme 06	**69 756,3**	**74 120,1**	**4 363,8**	**6,3**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :

- Différentes actions du plan d'action pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	4 363,8
	4 363,8

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

(000 $)

Programme 06 - Développement du loisir et du sport
Élément 01 - Développement du loisir et du sport

SUPERCATÉGORIES	Budget de dépenses comparatif 2015-2016		Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
Rémunération	-		-	-	-
Fonctionnement	-		-	-	-
Transfert	69 756,3		74 120,1	4 363,8	6,3
Total de l'élément 01	**69 756,3**	#	**74 120,1**	**4 363,8**	**6,3**

EXPLICATION DE LA VARIATION	**(000 $)**
La variation du budget de dépenses est la résultante des facteurs suivants :	
- Différentes actions du plan d'action pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	4 363,8
	4 363,8

PROGRAMME 07

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ÉTUDE DES CRÉDITS 2016-2017

(000 $)

Programme 07 - Régimes de retraite

DESCRIPTION

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicables au personnel du réseau.

ÉLÉMENTS	Budget de dépenses comparatif 2015-2016	Budget de dépenses 2016-2017	Variation	%
01- Régime de retraite des enseignants	180 325,1	198 837,7	18 512,6	10,3
02- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	903 841,2	962 058,7	58 217,5	6,4
03- Régime de retraite du personnel d'encadrement	153 873,5	169 670,5	15 797,0	10,3
Total du programme 07	**1 238 039,8**	**1 330 566,9**	**92 527,1**	**7,5**

EXPLICATION DE LA VARIATION **(000 $)**

La variation du budget de dépenses est la résultante du facteur suivant :

- Révision des dépenses afférentes aux coûts des services courants et passés	92 527,1
	92 527,1

Ministère
de l'Éducation
et de l'Enseignement
supérieur
Québec